



procap

pour personnes avec handicap

Éliminer des obstacles tout en relançant la conjoncture



**Propositions complémentaires aux mesures de stabilisation
conjoncturelle | Session de mars 2009**



Éliminer des obstacles tout en relançant la conjoncture

L'organisation suisse Procap - pour personnes avec handicap exige que l'élimination des obstacles soit considérée comme une tâche urgente devant être intégrée dans les programmes conjoncturels présents et futurs.

Le 12 novembre 2008, le Conseil fédéral a lancé un premier paquet de mesures équivalant à 890 millions de francs, afin de soutenir l'emploi et les entrées de commande en Suisse. Compte tenu des prévisions économiques toujours plus défavorables, il a décidé le 11 février 2009 le lancement d'un second paquet de mesures d'un montant de 700 millions de francs. D'autres mesures seront prises si la conjoncture économique l'exige.

À ce jour, aucune mesure en faveur de l'élimination des obstacles architecturaux ou d'autre nature n'a été intégrée dans ces programmes de relance. Procap est convaincu qu'il faudrait remédier à cette lacune pour des raisons conjoncturelles et sociopolitiques.

Importance socioéconomique des constructions sans obstacles

L'absence d'obstacles rend l'environnement construit accessible à tous, notamment aux personnes dont la mobilité est temporairement ou durablement limitée par un handicap moteur ou sensoriel depuis la naissance ou à la suite d'un accident ou d'une maladie. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'absence d'obstacles est bénéfique pour tous, puisque l'ensemble des autres catégories de personnes en profite : personnes âgées, personnes conduisant des poussettes, des caddies, des bagages ou des objets encombrants.

Un environnement sans obstacles architecturaux s'avère très important pour le développement futur de notre pays, et cela pour diverses raisons :

1. Aspects liés au contexte économique général

Selon une étude de l'Université de Neuchâtel⁽¹⁾, 2,2 milliards de francs pourraient être économisés en 2030 si l'on arrivait à retarder d'une année l'entrée des personnes âgées dans des homes. Outre des mesures d'appui telles que l'aide et soins à domicile, les aides ménagères et les services d'assistance, les logements conçus sans obstacles sont indispensables.

2. Impulsions en faveur de la construction et de l'industrie

Les mesures visant l'élimination des obstacles architecturaux favorisent le maintien de l'emploi dans le secteur de la construction ainsi que chez ses sous-traitants et ses fournisseurs. De telles impulsions arriveraient à temps, puisqu'on prédit un net ralentissement dans la construction dès l'automne 2009.

3. Développement durable

Le troisième pilier du modèle de développement durable, la durabilité sociale, veut que, dans la perspective d'une survie à long terme d'une société digne de ce nom, tous puissent participer à la vie communautaire. Or cela n'est réalisable que si l'accès aux installations et aux bâtiments ouverts au public est assuré, un accès qui fait référence explicitement au principe fondamental du droit à l'égalité pour tous inscrit dans la Constitution fédérale et à l'interdiction de discriminer les personnes avec handicap.

Les mesures encourageant l'élimination des obstacles architecturaux remplissent dans cette triple optique les critères sévères visant l'accomplissement judicieux des tâches publiques exigé dans les programmes conjoncturels. Elles présentent en outre l'avantage de pouvoir être mises en œuvre sous forme d'activités locales réparties dans des zones tant urbaines que périurbaines.



Grand besoin de rattrapage en matière d'accès et d'usage de constructions, d'espaces publics et de transports publics


Une étude du Fonds national suisse de la recherche datant de 2004²⁾ a montré que sept bâtiments ouverts au public sur dix ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant et donc infréquentables par celles-ci. Et cela malgré le fait que, toujours selon cette étude, les adaptations ultérieures en vue d'éliminer des obstacles ne représentent en moyenne que 3,5 % de la valeur totale d'un bâtiment (plus dans le cas d'édifices plus petits et encore moins dans le cas de grandes constructions).

La situation s'est un peu améliorée depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) au 1^{er} janvier 2004 et depuis l'adaptation des lois sur les constructions dans de nombreux cantons. Un accès limité aux fauteuils roulants est certes devenu une réalité dans la majorité des principaux bâtiments accessibles au public. La participation des personnes avec handicap à la vie culturelle et sociale reste toutefois semée d'embûches et nécessite toujours de gros efforts d'organisation. De nouvelles études et évaluations effectuées par des spécialistes, de même que l'expérience des intéressés eux-mêmes, montrent que la majorité du parc immobilier suisse est encore très loin de ce qu'on est en droit d'attendre dans ce domaine au sens de la LHand et des normes afférentes :

1. Seul un tiers des installations culturelles peuvent être considérées comme adaptées au fauteuil roulant. La situation est tout aussi préoccupante dans les restaurants et les hôtels.
2. La situation est encore pire en ce qui concerne les installations pour personnes malentendantes. Un nombre plus faible encore de salles de conférences et de salles disposent d'installations d'écoute pour utilisateurs d'appareils acoustiques conformes aux normes.
3. Les dispositifs de sécurité et les aides à l'orientation pour personnes malvoyantes sont toujours largement lacunaires.
4. La grande majorité des logements, surtout ceux qui sont bon marché, ne répondent pas aux exigences pourtant peu nombreuses en matière de *construction adaptable*.
5. Dans beaucoup de localités, des abaissements de trottoir destinés aux personnes ayant des difficultés à se mouvoir et aux personnes en fauteuil roulant font défaut.
6. Le réseau des transports publics compte encore beaucoup d'obstacles et de lacunes. On estime ainsi que la moitié des arrêts de chemin de fer, de tram et de bus ne sont pas exempts d'obstacles. Par ailleurs, un grand retard doit être encore comblé en ce qui concerne l'information des usagers des transports publics, puisque celle-ci ne correspond que très partiellement aux attentes des personnes malvoyantes ou malentendantes.

Saisir sa chance

En référence aux mesures conjoncturelles prévues, au nom du développement durable et pour les raisons évoquées précédemment, le mot d'ordre du moment doit être l'élimination la plus complète possible des obstacles dans les bâtiments existants. De la sorte, la durabilité sociale et économique à moyen terme sera prise en considération par le fait que le parc immobilier suisse sera adapté aux personnes âgées et avec handicap; il s'agirait là d'une contribution significative à la limitation des coûts des soins octroyés aux personnes âgées. La valeur des logements anciens serait aussi préservée par ce biais.



Les mesures les plus importantes concernant l'élimination des obstacles dans les constructions et les installations peuvent se résumer comme suit :

1. absence de marches et de seuils sur les chemins d'accès aux bâtiments et aux locaux utilitaires, adaptations aux arrêts de transports publics et abaissements de trottoirs;
2. dimensionnement suffisant des largeurs de passage et des espaces libres;
3. mise en place de signalisations visuelles, d'installations acoustiques et de dispositifs d'alarme pour personnes malentendantes;
4. adoption de mesures de sécurité et dispositifs architecturaux et électroniques pour l'orientation des personnes malvoyantes.

Une partie de ces mesures peut être rapidement mise en œuvre, comme c'est aussi le cas pour les améliorations énergétiques prévues pour les logements. Ces mesures devraient donc être prises en compte en tant qu'option supplémentaire dans le *programme spécial 2009 en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments* et pour la *remise anticipée d'avances versées au titre de l'abaissement de base conformément à la LCAP*.

De nombreuses entreprises de transport ont par ailleurs dans leurs tiroirs des projets de construction arrivés à maturité, mais bloqués par manque de ressources financières. C'est ainsi que le programme des CFF concernant la rénovation des gares (aménagement sans obstacles compris) a dû être réduit pour cause d'économies. Le déblocage de tels projets permettrait l'élimination de bon nombre d'obstacles à brève échéance.

Une autre partie des mesures requièrent encore divers préparatifs. À l'heure actuelle, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) et le centre Egalité Handicap (de la Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux handicapés DOK) procèdent au bilan des cinq premières années d'application de la LHand. Il serait temps de tirer profit des résultats de cette étude comme de bien d'autres études encore afin de préparer sans délai des programmes d'élimination des obstacles architecturaux. Les programmes de recherche appliquée déjà décidés pourraient constituer un cadre adéquat en l'occurrence.

Depuis le début 2009, avec la nouvelle norme SIA 500 «Constructions sans obstacles», un instrument amélioré et proche de la pratique architecturale est disponible. Dans tous les cantons, des bureaux de conseil en constructions sans obstacles ont été mis en place; le niveau de savoir des architectes et des organes chargés des constructions s'est en outre nettement amélioré.

Dans l'optique d'une durabilité sociale globale, les conditions générales sont donc réunies pour que l'égalité entre personnes avec et sans handicap, telle que garantie dans la Constitution fédérale, progresse clairement et pour que les impulsions nécessaires soient données à ce niveau dans le cadre d'une relance économique. Procap est convaincu qu'il est temps de saisir cette chance.

Olten, le 2 mars 2009

Procap | Bernard Stofer | Responsable du département Construction, habitat, transports
Contact: bernard.stofer@procap.ch | Tél. 062 206 88 51 | Mobile 079 408 25 61

- (1) *Eine düstere Prognose für die Kosten der Alterspflege* (Pronostic pessimiste en matière de coûts des soins aux personnes âgées), article d'Antonio Cortesi publié dans le Tages Anzeiger du 5 avril 2006 à propos d'une étude de l'Université de Neuchâtel intitulée *Kantonaler Vergleich der Langzeitpflege in der Schweiz* (Comparaison cantonale des soins à long terme en Suisse) de mai 2006.
- (2) Bettina Volland / Joe Manser, La construction sans obstacle en chiffres, Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Zurich 2004 (www.hindernisfrei-bauen.ch/kosten_f.php)